



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail lance un Appel à Candidatures en **externe** pour le poste de :

**Formateur en Agroalimentaire
(Nombre de postes : 05)**

Activités :

Le formateur a pour mission d'assurer le développement des compétences des apprenants pour satisfaire les besoins du marché du travail. Pour cela il est amené à planifier, concevoir, dispenser et évaluer des formations permettant l'atteinte des compétences.

Ses principales tâches sont :

- Dispenser des programmes de formation ;
- Participer à la campagne d'information et de sélection des stagiaires ;
- Réaliser des opérations d'évaluation des compétences des stagiaires ;
- Encadrer des activités de stage en entreprise au profit des stagiaires ;
- Réaliser des opérations dans le cadre de la gestion de l'établissement ;
- Assurer le soutien individuel des stagiaires.

Profil requis :

- Être titulaire du diplôme d'ingénieur relevant du domaine de la technologie agroalimentaire (**Diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la Fonction Publique**) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de 3 années au moins dans le domaine agroalimentaire ;
- Être âgé de moins de 45 ans à la date de la prise de service ;
- Être de nationalité Marocaine.

Dossier de candidature :

- Formulaire de candidature (**F1**) à renseigner (**Format PDF**), téléchargeable depuis le site : www.ofppt.ma;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste (**Format PDF**) ;
- Copie du diplôme requis (**les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) (**Format PDF**) ;
- Copie de la CNI (Recto-verso) en **Format PDF** (Une seule page).

Modalités de dépôt de dossier de candidature :

S'inscrire et Postuler à l'offre en envoyant les documents constituant le dossier de candidature en format PDF sur le site : <http://recrutement.ofppt.ma> ;

Date limite de réception des candidatures est le 30 Décembre 2023 à minuit.

N.B : Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération.
Toute information erronée entrainera l'annulation du dossier de candidature.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés en fonction du besoin et selon l'ordre de mérite.